

L'IREQQuois

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de L'IREQ

Dévolution tranquille?

L'IREQUOIS s'intéresse aujourd'hui à l'application des principes de gestion comptable d'HQ sur l'environnement de la R&D dans une entreprise monopolistique produisant, transportant et distribuant un service essentiel d'utilité publique, l'électricité.

LES LECTEURS DE NOS PAGES SE SOUVIENDRONT QU'EN FÉVRIER 2001, M J.G. MARTEL, FRAÎCHEMENT INTRONISÉ DIRECTEUR PRINCIPAL DE L'IREQ, ACCORDAIT À L'IREQUOIS' UNE ENTREVUE DANS LAQUELLE

IL EXPLIQUAIT QUE «LE RÔLE DE L'IREQ ÉTAIT DE CRÉER DE NOUVELLES CONNAIS-

SANCES QUI PERMETTRONT DE SOLUTIONNER LES PROBLÈMES D'UNE FAÇON NOUVELLE».

AUX OREILLES DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE, CETTE MUSIQUE PASTORALE TRANCHAÏT AVEC LES GRINCEMENTS STRIDENTS DE LA VIEILLE MÉCANIQUE.

42 mois plus tard, le 23 juin dernier, l'ère sahébiennne en R&D ayant à peine 8 mois, les chargés de projet d'innovation étaient convoqués à une rencontre d'information à l'amphithéâtre de l'IREQ où la direction Valorisation présentait la nouvelle organisation mise en place et les ajustements apportés au mode de gestion de l'innovation. Au cours d'un échange tonique où la vision des chercheurs semblait diverger de celle de la gestion, notre directeur principal tenta de clarifier les choses en affirmant sans façon que «l'IREQ ne fonctionnait plus désormais en mode *knowledge-based*, mais en mode *result-based*». Considérant le statut du locuteur, la salle a marqué par un silence gêné (génant?) cet aveu spontané.

À ceux qui croyaient qu'HQ s'intéressait encore à la Recherche, c'était vlan-dans-les-gencives...

Dans l'édition estivale 2004 du journal de l'entreprise², ce virage idéologique de la direction de la R&D se confirmait. Notre directeur principal de l'IREQ, rappelait d'entrée de jeu aux nostalgiques de la R&D

des années 70 qu'ils avaient tout faux, et affirmait: «Le rôle des chercheurs évolue... on parle maintenant d'entrepreneur. Une innovation, c'est quelque chose d'utile et de rentable. Et les visées de l'Innovation cherchent davantage l'amélioration que les transformations radicales.» On notera comment le terme radical permet ici de bien démarquer le terrorisme scientifique de la nature feutrée de l'innovation tranquille. Et re-foin de l'acquisition de connaissances nouvelles.

Mon grand-père qui était plutôt sceptique devant le changement technologique avait l'habitude de dire «*le tracteur est peut-être plus fort que les chevaux, mais le gaz coûte cher en criffe, pis ça se reproduit même pas tout seul*». Il a éventuellement fini par apprécier les avantages du tracteur.

Pas de doute possible, un virage d'un conservatisme extrême s'est donc produit en cours de route dans la pensée de nos dirigeants dont nous escomptions le feu sacré essentiel pour faire avancer la R&D. Que s'est-il donc passé? À quelle médecine

de cheval sommes-nous traités? Et rappelez-nous le nom de la maladie?

N'allez pourtant pas croire pour autant que l'administration de la R&D craint la nature radicale des transformations. Écoutons à ce propos Robert Boulé, chef du bureau de projets: «La R&D est passée du mode client-fournisseur au mode projet d'innovation. (...) Un changement de culture radical qui a exigé de tous les acteurs de l'innovation de modifier leur façon de voir et de faire. C'est un processus en constante évolution». Ben voilà, la culture aide à mettre les choses en contexte.

Récapitulons donc. Le chercheur doit être un entrepreneur, et le patron du chercheur un discret naufrageur de l'innovation. Le changement radical permet l'évolution des processus et des cultures, sauf en ce qui concerne l'univers de la créativité en science et technologie qui doit être contraint au déjà construit et normalisé.



« Et voilà pourquoi votre fille est malade » disait sans doute Sganarelle...

HQ, répondant à la demande de revenus croissants exigés par l'Actionnaire, frappe

dévolution...>>>

partout, et cherche les sources de revenus récurrents du genre coupure budgétaire permanente. La R&D serait l'exemple parfait de cela, mais s'y attaquer directement est risqué. Comment la faire disparaître tout en ayant l'air de l'encourager, voilà ce qu'il faut faire. Une lente et discrète, implacable et sournoise attrition, appliquée à l'IREQ par voie administrative; une débauche de tactiques de diversion, de faux-semblants, de contorsions xylo-linguales et à l'occasion de subtile intimidation fera le travail. Vieille recette.

Vision d'avenir en R&D? HQ continue d'intensifier son **radicalisme administratif** en R&D et à cadencier plusieurs leviers essentiels à un environnement de R&D dynamique.



Les moyens? 1. **La désinformation.** HQ répète depuis 18 mois son mantra calomnieux sur la non-efficacité de la R&D et l'inflexibilité du SPSP, tout en détruisant parallèlement les actifs et les ressources nécessaires à une R&D de qualité. 2. **Le blocage des entrées.** L'abolition des postes de chercheurs temporaires à qui on propose après deux ans divers prolongements ad hoc de quelques mois sont indignes d'une grande société d'État comme HQ? Qu'à cela ne tienne, HQ ne craint pas de briser les espoirs d'une carrière de recherche à HQ qu'entretient légitimement la relève scientifique du Québec en dissuadant les jeunes diplômés des grades supérieurs de chercher un emploi de chercheur à l'IREQ. 3. **Le blocage des sorties.** Conférences, publications, participation à des comités internationaux, toute représentation à l'externe est sujette à une procédure d'approbation où l'arbitraire et la procrastination administrative triomphent de toutes les échéances. 4. **Le mépris.** HQ refuse de reconnaître à ses 250 chercheurs de l'IREQ les mêmes droits et privilèges qu'elle a reconnus aux 20 000 autres employés syndiqués à son emploi. 5. Et j'en passe...

Sa responsabilité vis-à-vis la mission de R&D? Qu'est-il advenu de l'obligation légale que lui a confié l'Actionnaire en matière de R&D? HQ ne s'en soucie guère apparemment et personne chez l'Actionnaire pour s'occuper de la faire respecter dans l'intérêt public? Comment se fait-il que dans des domaines stratégiques pour l'avenir du domaine de l'électricité au Québec, des expertises scientifiques de calibre international soient paralysées par enfermement administratif. Le pouvoir des bonis individuels de gestion aveuglerait-il le jugement des dirigeants au point où ils ne savent plus ce qu'est un investissement sûr pour l'avenir?

La campagne de dévalorisation systématique de la crédibilité des travailleurs de la communauté scientifique de l'IREQ par la haute direction constitue une énorme bêtise qui doit être stoppée. L'IREQ est un instrument scientifique au service d'HQ et du Québec et on ne compte plus ses bons coups à l'avantage des affaires d'HQ. IREQ n'a pas à subir le cachot administratif où on cherche à le maintenir depuis quelque temps. Un doute profond habite aujourd'hui la communauté scientifique qui cherche la sonnette d'alarme. Il est plus que temps que l'Actionnaire prenne position dans ce dossier et envoie un signal du pied à la haute direction HQ pour le rappeler à l'ordre. Dans la recherche de croissance des bénéfices à court terme, il faudrait urgemment sécuriser le patrimoine scientifique qui participe de longue haleine, directement, aux succès financiers et à la renommée d'HQ.

Pour que la R&D soit au coeur du processus d'innovation, il faudra redonner aux chercheurs la place qui leur revient, ni plus, ni moins, et mettre en place un environnement de R&D où la créativité est valorisée. On se demande même par quels égarements administratifs nous sommes passés pour devoir rappeler à nos élites dirigeantes pareilles évidences.

BERNARD SAULNIER, Chercheur

- 1. « DPRD, une naïveté perdue à reconstruire », IREQUIOS, Vol 8, #1, mars 2001
- 2. « Faire voyager les bonnes idées », Hydro-Press, juillet-août 2004, pp 14-17, Sylvain Perrault
- 3. « Faire voyager les bonnes idées », Hydro-Press, juillet-août 2004, pp 14-17, Sylvain Perrault



Le syndrome colonial

C'est en ces termes que Hans Smart, ingénieur-chimiste diplômé de l'Université de Sherbrooke, décrit le problème dont souffre le Canada. Dans son livre *Le syndrome colonial*, il analyse de nombreux cas démontrant le combat constant entre l'extraordinaire capacité d'innovation des Canadiens et les attaques sournoises et répétées du syndrome colonial dont ils souffrent. Il passe en revue les échecs stratégiques du 20^e siècle en matière d'innovation dont le moteur-roue d'Hydro-Québec. Un chapitre entier est consacré au Groupe Traction Couture (GT) qu'il qualifie d'exemple le plus percutant du syndrome. À lire...pour connaître ou se remémorer (c'est selon) les nombreux écueils auxquels a dû faire face ce projet pourtant prometteur. J.L.

1. *Le syndrome colonial*, Hans Smart, Louise Courteau éditrice.

Pas facile, la vie d'artiste

Selon les propos de Jacques Martel recueillis par le journaliste Yan Barcelo pour le dossier Recherche et Développement du journal Les Affaires: « En recherche, on a souvent affaire à des prima donna. Et les gens doivent travailler en équipe. Mais le système universitaire renforce le travail individuel. » Il ajoute: « Le travail d'un chercheur est très intangible. Si une innovation est développée et implantée, il faut le reconnaître et souligner les améliorations qu'elle a entraînées. Les chercheurs sont des artistes, mais sans scène et sans public. Ils ont quand même besoin d'entendre applaudir de temps en temps. »

Au fait, y a longtemps que vous avez été applaudis?

1. Les Affaires, dossier Recherche et Développement, édition du 4 septembre 2004.

Écologie scientifique et croissance économique

Dans le même cahier, M. Barcelo interrogeant M. Pierre Dumouchel, vice-président à la R-D au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), écrit que « pour un nombre grandissant d'observateurs, le chercheur scientifique est une espèce menacée d'extinction, en voie d'être supplantée par le développeur technologique. Or, si nous voulons respecter une certaine écologie scientifique et préserver la capacité de croissance de nos économies à plus long terme, il est peut-être temps de corriger le tir. » M. Dumouchel explique que « si on tarit la source en recherche fondamentale, on va tarir les bassins du développement. C'est fragile, des équipes de recherche. On peut perdre le savoir très rapidement ». J.L.

Spéculations autour d'une commission

QUÉBEC, LE 9 MARS /CNW TELBEC/

«Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de la Capitale Nationale, M. Sam Hamad, a annoncé cet après-midi que le gouvernement du Québec tiendra à l'automne 2004 une commission parlementaire sur la sécurité énergétique du Québec.»

de l'énergie sur le projet de la centrale à cycle combiné améliorée du Suroît et les suites à y donner.

Tout d'abord, la Régie de l'énergie émettra son avis le 30 juin prochain au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad. Advenant la nécessité ou l'opportunité de prendre une décision gouvernementale

Egalement, tel qu'annoncé par le ministre Hamad, une commission parlementaire se tiendra à l'automne pour définir une stratégie énergétique fondée sur la sécurité, la fiabilité, l'accessibilité et l'efficacité.»

QUÉBEC, LE 5 JUILLET 2004 -

«Après analyse de l'avis de la Régie de l'énergie, le gouvernement annonce qu'il met en place de nouvelles mesures de diversification afin d'améliorer la sécurité énergétique des Québécois et qu'il procédera, comme prévu, à la commission parlementaire à l'automne.»

EXTRAITS DE COMMUNIQUÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

QUÉBEC, LE 11 MARS /CNW TELBEC/ -

«Le gouvernement du Québec tient à clarifier la situation concernant l'avis de la Régie

à court terme, une commission parlementaire sera appelée à siéger sur cette question.

Une lecture de ces extraits de communiqués nous laissant perplexes quant à la tenue imminente d'une, voire de deux commissions parlementaires sur le monde merveilleux de l'énergie et de son joujou l'électricité, nous avons communiqué avec le bureau du ministre Sam Hamad, et son attachée Madame Nathalie Genest nous a rassuré: il n'y aura qu'une seule commission parlementaire. Elle porterait grosso modo sur «l'énoncé préliminaire d'une politique énergétique et sur le récent avis de la Régie de l'énergie». Toutefois, a-t-elle ajouté, aucune date n'a encore été fixée. La commission se tiendrait cependant très probablement à l'automne tel qu'annoncé. Selon les informations fournies par Madame Genest, tout porte à croire que cette commission se tiendra entre le 19 octobre, date d'ouverture de session à l'Assemblée nationale, et la fin des travaux parlementaires. Un document exposant les orientations stratégiques du Gouvernement en matière d'énergie doit normalement être déposé aux députés et ministres préalablement à une commission de cette importance. Il est donc raisonnable de penser que des personnes habilitées sont ou seront bientôt mandatées à cette fin, quelque part au Québec, et élaboreront les principes directeurs de ce que pourrait contenir une future politique énergétique pour les Québécois...

Il semblerait donc que le processus de consultation d'une commission parlementaire pourrait en quelques jours redéfinir les fondements d'une nouvelle politique énergétique !? Par ailleurs, on est en même temps forcé de supposer que minimalement, ces fondements seront très très très proches de ceux de la politique énergétique du Québec en vigueur depuis 1996, puisque cette politique constituait, selon le mot du ministre des Ressources Naturelles du moment (M. Chevrette) «l'aboutissement d'un des plus vastes débats d'idées qu'ait connus le secteur énergétique québécois, débat auquel ont participé tous les courants de la société». En effet, ce Débat public sur l'énergie qui s'est déroulé d'août 1995 à mars 1996 s'est conclu par un rapport unanime des 13 membres de la Table de consultation, rapport qui a été «chaleureusement accueilli. Il a ouvert les voies, indiqué les orientations privilégiées par la population, suggéré de nouvelles façons de faire, et formulé un nombre impressionnant de recommandations. La politique énergétique du Québec en est à la fois le prolongement et la suite logique». M. Chevrette soulignait dans sa note de présentation que la nouvelle (1996) «politique énergétique comporte de multiples autres initiatives, concernant le

développement de l'énergie éolienne, la recherche et le développement ainsi que l'organisation de l'administration gouvernementale.»

Vraiment, ça se complique surtout que la Régie de l'énergie du Québec a été créée conformément aux conclusions du Débat public sur l'énergie qui constatait que le système de réglementation du secteur électrique par le mécanisme d'une commission parlementaire n'avait que peu de défenseurs et ne suscitait pas beaucoup de commentaires positifs (conflit d'intérêts potentiel entre l'État-défenseur de la collectivité, l'État-Actionnaire ou même des influences purement politiques). Il semble donc vraisemblable d'imaginer, dans le cas de la commission parlementaire qui nous occupe ici, qu'elle pourrait donner un avis sur un avis donné par la Régie, cet avis ayant été lui-même sollicité par le Gouvernement. Rappelons que la Régie a dit de la construction de la centrale Le Suroît qu'il s'agissait d'un projet non indispensable (mettons qu'on-peut-vivre-sans serait une interprétation tout à fait légitime) mais souhaitable. Si on avait proposé à une Régie de la santé de donner son avis sur une durée de vie minimale en santé de 100 ans, elle eut probablement donné un avis semblable; mais au moins, personne ne voudrait (nous spéculons sur un cas hypothétique ici) d'une commission parlementaire pour statuer sur le sens de l'humour de tels régisseurs et l'affaire serait entendue; on passerait à un autre appel.

Quoiqu'il en soit nous en concluons qu'il s'agit d'une histoire à suivre donc, car, y'en aura pas d'facile.

In specula speculorum,

JOHANNE LAPERRIÈRE ET BERNARD SAULNIER



➤ **La Fondation des maladies mentales** a constaté une recrudescence ces dernières années du nombre de cas indemnisés liés au stress, à l'épuisement professionnel ou à d'autres facteurs d'ordre psychologique. Ces cas ont doublé en dix ans. Au Québec, les indemnités versées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) associées à la dépression, à l'anxiété et à d'autres problèmes de santé mentale représentaient 5,3 millions de dollars en 2000 comparativement à 1,5 million en 1990, soit une augmentation de 300%.

En mai 2003, la Fondation des maladies mentales lançait un nouveau programme intitulé *Ça me travaille*. Il comporte trois volets: une conférence-midi (1 heure) s'adressant aux employés afin de démystifier les maladies mentales et augmenter les habiletés pour la reconnaissance des symptômes, un atelier (3 heures) à l'intention des gestionnaires abordant notamment le protocole en vue du départ et du retour d'un employé au travail, de même que deux cours (3 heures chacun) de techniques de relation d'aide pour les pairs aidants reconnus par l'entreprise. Pour obtenir une présentation de la conférence-midi, adressez-vous au comité de santé et sécurité du travail dont les représentants pour le SPSP sont Raymond Lortie et Paul-Étienne Harvey, lesquels pourront acheminer votre demande. J.L.

Présentations pouvant être offertes au personnel, par le Centre de santé



N'hésitez pas à en faire la demande!

Santé mentale: modèle intégrateur > Identifier au niveau de l'organisation du travail les facteurs de risque, les facteurs de protection permettant d'élaborer des pistes d'action (3 heures)

Gestion du stress > Notions de base sur le stress et les outils permettant de mieux le gérer (1 heure 30 min.)

Comportements inadéquats > Leurs impacts en milieu de travail (1 heure 30 min.)

La santé, qualité de notre énergie > Vidéocassette du Dr. Serge Marquis sur le nécessaire équilibre entre la vie privée et la vie personnelle (1 heure)

La violence au travail > *Prévenir la violence au travail, tout le monde y gagne* afin de sensibiliser pour prévenir et gérer la violence en milieu de travail (1 heure)

Source :
Prévention au travail,
Été 2004,
Le mental au travail, aie!,
p.38

Et pour vos gestionnaires, sachez que le centre de santé peut leur présenter une activité intitulée:

Gestionnaires et santé mentale > Outiller les gestionnaires face à leur personnel en difficulté pour qu'ils puissent agir de façon appropriée (2 heures)

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSP, 210, boul. Montarville, bureau 3014, Boucherville, (Qc) J4B 6T3
téléphone: (450) 449-9630
télécopieur: (450) 449-9631
courriel: secretariat@spsl.qc.ca
http://www.spsl.qc.ca

COMITÉ DE RÉDACTION
Georges Gaba, chercheur
Bernard Saulnier, chercheur
Johanne Laperrière,
conseillère syndicale

DESIGN GRAPHIQUE
Guyline Hardy Design

IMPRESSION
Imprimerie Daniel Boulet inc.

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSP et ses officiers.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2004

Par la porte d'en arrière...

En 1997, Hydro-Québec et le SPSP concluaient une entente modifiant, pour une centaine de chercheurs, le statut d'employé temporaire par celui d'employé permanent. Il fut convenu à cette même occasion que la durée maximale de service continu d'un employé temporaire ne pourrait excéder 24 mois, Hydro ayant convaincu le SPSP, lequel était réticent à cette idée, que ce terme saurait répondre amplement aux besoins actuels et futurs de l'entreprise en matière d'expertise particulière ou de surcroît de travail. Dans le cas d'un besoin à plus long terme, un poste permanent serait affiché. Ayant soutenu ce principe en négociation, Hydro ne peut aujourd'hui invoquer sa propre turpitude. S'entendant à ne pas afficher de postes permanents malgré des besoins allant au-delà de 24 mois, elle lance un message non équivoque à ces chercheurs qui constituent la relève: Hydro n'a rien d'autre à vous offrir qu'un statut précaire lui permettant de vous jeter comme un vulgaire *kleenex* après usage.

À cet égard, il est intéressant d'observer comment cette entente a été appliquée au cours des dernières années. Ainsi, les statistiques de septembre 2000 indiquent qu'il y avait, à cette époque, 10 chercheurs temporaires à l'intérieur des murs de l'IREQ et du LTE. De 2000 à 2002, quatre de ces chercheurs, soit près de la moitié, sont devenus permanents. Maintenant, regardons les 2 dernières années. En septembre 2002, 21 chercheurs étaient temporaires. Aujourd'hui, un seul de ces chercheurs est devenu permanent!

Mais, comme certains projets affichent tout de même un surcroît de travail ou nécessitent l'expertise de ces chercheurs temporaires au-delà du 24 mois, Hydro, plutôt que de créer des postes permanents, n'hésite pas à contourner l'entente entérinée. Elle procède ainsi à l'embauche de ces chercheurs par la porte d'en arrière en leur offrant des contrats de travail individuels. Le SPSP n'est pas dupe et conteste ces façons de faire.

Il appartiendra donc à la Commission des relations du travail de déterminer, cet automne, si Hydro contrevient à la convention collective.

JOHANNE LAPERRIÈRE
Conseillère syndicale

Un nouveau membre au Bureau du SPSP Lors de l'assemblée générale annuelle du SPSP tenue le 9 juin, Alain Nolet, de l'unité Laboratoires, a été élu à titre de secrétaire du Bureau. Il se joint donc à l'équipe actuelle composée de Jean-Marc Pelletier, président, Michel Trudeau, vice-président, Sylvain Trudeau, vice-président et Louis Brossard, trésorier. J.L.

Pour un plus grand rayonnement
La version intégrale de ce bulletin, format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPSP sous la rubrique « Journal L'IREQUOIS » figurant en marge.

